

propre cas, cependant, et dans celui de plusieurs autres, il n'en a pas été ainsi. Les coulistiers sont peu nombreux en ce domaine et j'hésitais à en parler auparavant, mais si j'en fais mention maintenant, c'est que la question en vaut la peine. J'aimerais savoir quand on pourra l'étudier sans avoir à passer par la coulisse.

Quatre, cinq ou six personnes sont ainsi affectées. Si l'on demande au gouvernement de s'occuper de ces questions, on nous dit qu'il est impossible de remonter au-delà d'une certaine date, et d'inclure une période exclue du calcul de la pension. A mon avis, ce n'est pas une raison, c'est tout simplement injuste. Des rajustements ont été faits en ce qui concerne les pensions, mais comment les fait-on? Les rajustements des pensions sont habituellement procentuels; or, si vous recevez \$10,000 et qu'il y ait une majoration de 10 p. 100, vous touchez naturellement \$1,000 de plus par an. Mais supposons que la pension soit de \$40 par mois, alors l'augmentation n'est que de \$4 par mois, ce qui n'aide pas à sortir de la pauvreté.

Voilà le genre de choses que je juge injustes. Il ne s'agit pas de basse politique. Je demande l'égalité et l'équité et j'espère que tous les partis représentés à la Chambre et tous les gouvernements s'y intéressent. Ce n'est pas un bon prétexte pour un gouvernement de dire que l'équité n'est pas possible. Bien sûr, qu'elle l'est et cette Chambre a le pouvoir de donner l'équité. J'estime que si la Chambre a connaissance d'un traitement injuste infligé à des fonctionnaires, à des membres de la Gendarmerie royale ou des forces armées, il n'est pas seulement juste que nous y portions remède; c'est pour nous un impérieux devoir. J'aimerais que justice soit rendue à cet égard, et non pas parce que cela me concerne personnellement.

Peut-être ai-je manqué à mon devoir en ne soulevant pas le cas de ces quatre ou cinq personnes qui n'ont pas la possibilité d'intervenir à la Chambre. J'ai la faculté de parler pour moi-même, mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Je vous adjure d'examiner ces cas-là. Les autorités, les services publics et la Gendarmerie royale en ont parfaitement connaissance. Dans tout le Canada, on sait très bien que des gens qui ont eu le malheur de prendre leur retraite il y a 20 ou 30 ans continuent à vivre de pensions misérables qui les situent bien au-dessous du seuil de la pauvreté. Ils n'ont pas la possibilité de venir à la Chambre et de supplier: je crois que cette tâche m'incombe. Il y a au Canada une armée de fonctionnaires comptant des centaines de milliers de personnes. Cela devrait les intéresser. Je les adjure de se pencher sur cette question et de faire des recommandations tendant à remédier à ces injustices.

On nous a parlé ici même il y a quelques jours de la façon magnifique dont nous traitons nos anciens combattants. Je suis de ceux qui se réjouissent des mesures prises jusqu'ici, mais je vous rappelle qu'il a fallu attendre 26 ans pour qu'on s'occupe des survivants de Hong-Kong. Encore une fois, je m'intéresse personnellement aux vétérans de Hong-Kong, car je me trouvais à Winnipeg quand les Winnipeg Grenadiers sont rentrés de Hong-Kong. Aux séances du comité des affaires des anciens combattants, j'ai entendu des gens demander ce qui prouve que ces hommes sont malades; ils n'ont pas de blessures, pas de trous de balles. J'ai porté, à leur descente du train, des hommes qui pesaient 85 livres alors qu'à leur enrôlement, ils en pesaient 185. Quelle autre preuve faut-il?

Il a fallu 26 ans pour qu'on leur rende justice. On nous laisse entendre qu'il faut nous contenter de leur avoir donné la possibilité de toucher une pension de 50 p. 100. Je ne crois pas que nous ayons lieu d'être particulièrement fiers de cela, surtout après 26 ans. La pension devrait être

de 100 p. 100 pour tous ceux qui en ont besoin, sinon pour tous ceux qui la désirent. Ces hommes ont fait des efforts héroïques pour garder un emploi normal. Ceux qui sont revenus de Hong-Kong ont dû être transportés à bras comme des enfants, et certains étaient aveugles. Ils ont merveilleusement guéri et j'ajouterais même que quelques-uns d'entre eux ont magnifiquement réussi. Ils sont revenus à la vie publique du Canada, sont retournés aux sociétés qui les employaient auparavant, ou bien ils ont repris le chemin des bois et des fermes et ont été, dans la mesure du possible, tout à fait productifs, mais ils étaient physiquement diminués.

L'estomac me retourne lorsque j'entends l'un de mes collègues ou que je vois dans l'un des média d'information que nous avons fait un excellent travail pour récompenser ces gens-là. J'ai entendu ici un député dont je tairai le nom, dire que quelques-uns de ces anciens combattants gagnaient \$13,700 par an. C'est un mensonge. Il a pris comme exemples les pires cas des paraplégiques et des aveugles irrécupérables, a calculé le coût de leur hospitalisation et la portion congrue que leurs femmes recevaient après 26 ans de soins infirmiers donnés à ces cadavres ambulants et prétendu ensuite que nous leur versions \$13,700 par année. Ce montant équivaut à la moitié de ce que nous touchons; et nous disons que c'est merveilleux! Je ne veux pas dire que c'est une honte car je sais que la poche du contribuable n'est pas à fond perdu...

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, je vous prie. Il me faut interrompre le député. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est levée à 6 heures).

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Bigg: Monsieur l'Orateur, je parlais, avant 6 heures, des anciens combattants de Hong-Kong et des besoins que beaucoup d'entre eux éprouvent encore malgré les récentes améliorations apportées à la législation relative aux anciens combattants. Nous autres du comité des affaires des anciens combattants, étions persuadés, en 1971, que nous avions finalement modifié le contenu du vieil article 70 qui a trait au bénéfice du doute. On nous a assurés que ce bénéfice serait reconnu aux anciens combattants. Je ne crains pas du tout que les anciens combattants abusent de cet article, surtout ceux de Hong-Kong qui ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour eux-mêmes. Je pense que c'est notre tour de jouer. Maintenant qu'on leur a accordé le palier de 50 p. 100, il nous appartient d'étudier la possibilité de porter cette pension à 100 p. 100.

Les indemnités payées aux militaires n'ont pas varié au fil des ans. Comme point de repère, on a adopté le niveau salarial des travailleurs sans s'inquiéter des talents particuliers. Prenons le cas d'un pianiste professionnel. Il n'est pas indemnisé au niveau que lui confèrent ses talents pianistiques. S'il perd une main ou les deux, l'indemnité qu'on lui sert est calculée strictement en fonction du travailleur. C'est sur cette même base qu'en 1972 nous payons toujours nos anciens combattants, mais en fait nous ne versons pas le salaire moyen complet qu'un travailleur canadien touche. Je soutiens que le niveau actuel se situe entre \$5,000 et \$6,000 qui représentent le salaire payé à un ouvrier manuel ordinaire comme le nettoyeur sur la colline du Parlement ou toute personne qui travaille de ses bras.